



Service de l'accès et de la protection de l'information

600, rue Fullum, Suite 1.100, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2501 085

Le 24 janvier 2025

OBJET : Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant le temps supplémentaire et dépenses

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 7 janvier 2025, visant à obtenir les documents suivants :

- 1. Pour les années 2019 à 2024, le montant d'argent dépensé pour le temps supplémentaire des policiers de la Sûreté, par année et par région (ou division de la Sûreté);**
- 2. Pour les années 2019 à 2024, le nombre d'heures supplémentaires travaillées par les policiers de la Sûreté, par année et par région (ou division de la Sûreté);**

Nous vous transmettons ci-dessous les données qui ont été extraites de nos systèmes, soit les heures supplémentaires effectuées par les policiers de la Sûreté du Québec ainsi que les montants payés.

**Heures supplémentaires des policiers et montants payés
Exercices 2018-2019 à 2023-2024**

Exercices financiers (avril à mars)	Heures supplémentaires effectuées ^{1 2}	Montants totaux payés
2018-2019	1 653 302	92 220 284 \$
2019-2020	1 649 663	94 290 584 \$
2020-2021	1 408 191	83 552 183 \$
2021-2022	1 699 745	103 244 883 \$
2022-2023	2 095 843	126 655 893 \$
2023-2024	2 056 063	125 914 817 \$

¹ Incluant les données relatives à certaines opérations dont les coûts n'ont pas été imputés au budget de la Sûreté du Québec.

² Heures supplémentaires payées et compensées.

Source: Direction des ressources financières, Sûreté du Québec

Mise à jour: 2025-01-16

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter la soussignée en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : accesdocuments@surete.qc.ca

Vous trouverez, ci-joint, l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la Loi sur l'accès.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Original signé

Émilie Roy
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels